commune de treyvaux
Route d'Arconciel 3 - 1733 Treyvaux
Tél. 026 552 52 20
commune@treyvaux.ch - www.treyvaux.ch

Assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2026

Point 2.2.3.

Révision partielle du Plan d'aménagement local (PAL) Site PAD Pra d'Avau (anc. site des usines Favorol Papaux SA)

---

1. Contexte

Dans le cadre de la volonté du propriétaire du site des anciennes usines Favorol Papaux SA, un Plan d'aménagement de détail (PAD) a été établi dans une volonté de reconvertir l'ancien site industriel en termes d'affectations et de développement urbanistique.

Ce PAD du site Pra d'Avau a été coordonné avec un dossier de modification partielle du Plan d'aménagement local (PAL) de la Commune de Treyvaux - établi par notre bureau d'urbanistes Urbaplan SA - ceci afin d'assurer la faisabilité de la requalification de la friche industrielle à travers la définition des affectations, de la mesure d'utilisation du sol ainsi que les objectifs auxquels le PAD Pra d'Avau doit répondre.

Ces deux dossiers ont été simultanément soumis à l'examen préalable dans les services cantonaux au printemps 2025. Nous avons reçu, le 8 septembre dernier, du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) le préavis de synthèse de cet examen préalable.

Le dossier de révision partielle du Plan d'aménagement local (PAL) a reçu, dans son ensemble, un préavis favorable des services cantonaux. Plusieurs compléments et adaptations restent néanmoins nécessaires avant sa mise à l'enquête publique et son approbation finale par le Canton.

Cette démarche devra toujours être coordonnée avec le Plan d'aménagement de détail (PAD) Pra d'Avau, afin de garantir la cohérence des deux dossiers et permettre leur mise à l'enquête publique simultanée.

2. Démarche et prestations

L'offre d'Urbaplan SA du 28 septembre 2026 comprend trois phases : l'analyse des préavis cantonaux et le cadrage des adaptations ; la mise à jour et la coordination des documents de planification (PAZ, RCU, PDCom et rapport 47 OAT) ; puis la finalisation du dossier, sa présentation aux autorités, l'information à la population et les démarches nécessaires à l'enquête publique.

PHASE 1 - ANALYSE DES PRÉAVIS CANTONAUX ET CADRAGE DES ADAPTATIONS

La première phase consiste à analyser de manière détaillée les préavis d'examen préalable du 8 septembre 2026 afin d'identifier les adaptations nécessaires au dossier. Cette analyse sera synthétisée dans une note de travail accompagnée d'un tableau opérationnel de suivi, permettant de distinguer les demandes formelles du Canton des recommandations laissées à l'appréciation de la Commune et de préciser, pour chaque point, les documents concernés et les actions à entreprendre. Cet outil permettra notamment de disposer d'une vision claire des adaptations à apporter au dossier ainsi que des points nécessitant une coordination particulière avec le PAD.

PHASE 2 - ADAPTATION ET COORDINATION DU DOSSIER DE MODIFICATION PARTIELLE DU PAL (MPAL)

Sur la base des orientations retenues à l'issue de la première phase, le bureau Urbaplan procédera à l'adaptation du dossier de MPAL en vue de son enquête publique. Il s'agira d'adapter les différentes pièces du dossier, notamment le PAZ, le RCU, le PDCom et le Rapport 47 OAT, ainsi que de contrôler la cohérence nécessaire entre celles-ci. De plus, une attention particulière sera portée à la coordination avec l'adaptation du PAD "Pra d'Avau" . Une séance de coordination entre la Commune, Urbaplan et les mandataires chargés du PAD permettra notamment de mettre en commun les adaptations envisagées et de garantir la cohérence des dispositions du MPAL avec la vision de projet retenue pour le PAD.

PHASE 3 - PRÉPARATION DU DOSSIER POUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE

La troisième phase vise à finaliser le dossier de MPAL et à accompagner la Commune en vue de la mise à l'enquête publique du dossier. Elle a pour objectif la présentation du dossier à la Commission d'aménagement et au Conseil communal. Cette phase comprend également la préparation et l'animation d'une soirée d'information à la population. Cette information permettra de présenter de manière globale la modification du PAL, tant les éléments directement liés au PAD "Pra d'Avau" que les autres adaptations apportées au dossier. Enfin, cette phase inclut les démarches administratives et techniques nécessaires à la mise à l'enquête publique.

3. Coût d'investissement

Phase 1 – Analyse des préavis	Fr.	4'750.00
Phase 2 – Adaptation et coordination du MPAL	Fr.	16'650.00
Phase 3 – Préparation à l'enquête publique	Fr.	8'050.00
Réserve pour frais	Fr.	900.00
Réserve pour traitement des oppositions et divers et imprévus	Fr.	4'650.00
TOTAL TTC	**Fr.**	**35'000.00**

4. Financement

Le financement de cet investissement est assuré par le compte courant de la commune.

Amortissement annuel	10 %	**Fr.**	**3'500.00**

5. Propositions

Position du Conseil communal

Le Conseil communal propose d'accepter l'investissement pour la révision partielle du PAL.

Position de la Commission financière

En sa séance du 23 novembre 2026, la Commission financière propose …….. cet investissement.

Annexe : offre Urbaplan du 28 septembre 2026